



Question écrite n° 38-68578

*Ministère interrogé : Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique
mardi 8 décembre 2009*

M. Jean-Michel VILLAUMÉ attire l'attention de M. le ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le projet de réforme des juridictions financières proposé par M. le président de la Cour des comptes.

Ce projet prématuré semble préférer une approche nationale du contrôle de l'argent public, avec pour conséquence la mise en péril du contrôle des finances publiques locales, mission essentielle des chambres régionales des comptes. La proposition des implantations des chambres interrégionales serait ainsi déconnectée du maillage du territoire et soumettrait l'ensemble des contrôles à une autorité unique, la Cour des comptes à Paris d'où seraient décidés les contrôles de tel ou tel département, commune ou région. Ainsi, la réorganisation envisage également une réduction du nombre de magistrats, ce qui préoccupe aussi le corps des magistrats de chambre régionale des comptes.

Le Syndicat des juridictions financières a récemment fait part de ses craintes d'un manque d'efficacité du contrôle en l'état actuel de l'avant-projet de loi. Alors que la révision générale des politiques publiques (RGPP) a pour objectif d'assurer une réelle efficacité de l'action publique, il apparaîtrait contradictoire de réduire les moyens des chambres régionales des comptes qui représentent l'outil indispensable de contrôle des dépenses des collectivités locales. Et si l'on tient compte des transferts de compétences aux collectivités locales dont les dépenses représentent les trois quarts de l'investissement public, il est indispensable de s'assurer d'une véritable transparence sur la gestion de l'argent public et sur un contrôle efficace. Compte tenu des inquiétudes soulevées, Jean-Michel VILLAUMÉ souhaiterait connaître le devenir envisagé pour ce texte de réforme du contrôle des finances publiques locales et les intentions du Gouvernement en la matière.